



GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

INFO-AIDANTS AOÛT 2020

RENOUVELLEMENT - ADHÉSION 2020-2021 MEMBRES

Il est temps de renouveler vos adhésions membres pour l'année 2020-2021 ! Le montant demeure à 10 \$ pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021. Les adhésions actives expirent le 31 août 2020, mais les membres actuels ont jusqu'au 30 septembre 2020 pour renouveler pour l'année suivante. Pour ce faire, nous vous offrons deux moyens simples.

Par envoi postal :

Si vos informations personnelles n'ont pas changé (ex. adresse à domicile, numéro de téléphone), vous pouvez nous envoyer le montant de 10 \$, en chèque ou en comptant.

Suivez la même procédure si vos informations personnelles ont changé, mais ajoutez dans l'enveloppe le formulaire d'adhésion 2020-2021 dûment complété.

En personne :

Sur rendez-vous seulement, venez déposer votre 10 \$, en chèque ou en comptant, à nos bureaux à LaSalle. Des mesures hygiéniques préventives sont appliquées en conséquence.

Toute l'équipe du GASO vous remercie pour votre collaboration.



GROUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle
Montréal, QC

Téléphone : 514-564-3061
Courriel :
groupedesaidantsdusudouest@videotron.ca



GRUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

Le Groupe des aidants du Sud-Ouest voudrait rappeler à tous ses membres qu'il est primordial de respecter toutes ces consignes, surtout si vous êtes en relation directe ou indirecte avec une personne vulnérable. Même si quelques mesures de déconfinement sont prévues par les gouvernements, il faut toutefois respecter les mesures de distanciation sociale ainsi que le port du couvre-visage le plus possible, surtout avec les personnes vulnérables. Nous savons que la crise actuelle peut être très difficile pour plusieurs d'entre vous. Nous sommes conscient.es et le milieu communautaire est là pour vous!

Nous sommes là pour vos questions, n'hésitez pas!

Envoyez un courriel au info@gaso.ca ou téléphonez et laissez un message au 514-564-3061.



Votre
gouvernement

Québec



GRUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle
Montréal, QC

Téléphone : 514-564-3061
Courriel :
groupeidesaidantsdusudouest@videotron.ca



GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

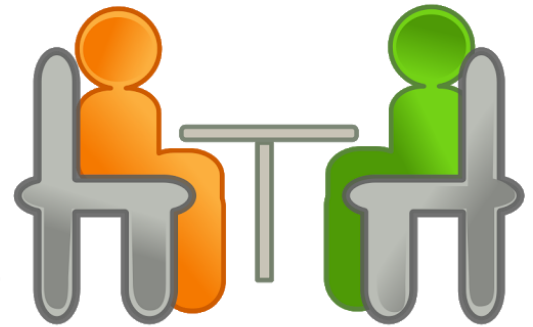
REPRISE GRADUELLE DE NOS SERVICES

RENCONTRES INDIVIDUELLES

En raison de la reprise graduelle des activités et du déconfinement des organismes communautaires, nous sommes heureux d'annoncer que nous reprenons progressivement les rencontres individuelles dans nos bureaux.

Pour ce faire, tout est simple, il vous suffit de prendre rendez-vous avec votre intervenante et de convenir d'un moment propice pour vous rencontrer tous les deux.

Nous espérons que cette nouvelle rendra beaucoup de nos membres très heureux!



GROUPES D'ENTRAIDE

En raison de la reprise graduelle de nos activités, nous sommes heureux d'annoncer que nous reprenons progressivement **nos groupes d'entraide en ligne**.

En effet, grâce à la plateforme Zoom, nos intervenantes pourront vous offrir des groupes d'entraide virtuels.

Pour vous inscrire, il vous suffit de contacter votre intervenante ou Sébastien à info@gaso.ca

Ensuite, nous pouvons créer des groupes et vous proposer une date de rencontre possible.



GROUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle
Montréal, QC

Téléphone : 514-564-3061
Courriel :
groupedesaidantsdusudouest@videotron.ca



GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

La Carte d'Accompagnement Loisir (CAL)

L'APPUI aimerait rappeler que « le déconfinement se poursuit et même si la prudence reste de mise, des sorties culturelles et touristiques sont désormais possibles un peu partout au Québec. L'occasion parfaite pour vous informer sur la Carte accompagnement loisir (CAL).

Anciennement connue sous l'appellation Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL), **la Carte accompagnement loisir (CAL) permet à l'accompagnateur ou l'accompagnatrice d'une personne handicapée de bénéficier d'une entrée gratuite auprès des organisations de loisirs, culturelles et touristiques partenaires.**

À qui s'adresse la CAL ?

Gratuite et renouvelable tous les cinq ans, la CAL est émise au nom de la personne handicapée, qui doit l'avoir sur elle et la présenter dans les endroits qui acceptent la CAL.

La CAL s'adresse à toute personne âgée de 5 ans et plus, présentant une déficience physique (auditive, cognitive, langage, motrice et visuelle), intellectuelle ou un problème de santé mentale qui entraîne une incapacité significative et persistante dans l'accomplissement d'activités courantes.

La personne accompagnatrice est alors définie comme celle qui lui permet de profiter d'une activité grâce au soutien et à l'aide qu'elle lui apporte pour différentes raisons. Autrement dit, les personnes proches aidantes sont considérées comme des personnes accompagnatrices dans le cadre de la CAL.

Comment en faire la demande ?

Les demandes de la CAL peuvent se faire en ligne ou à l'aide d'un formulaire imprimable.

Selon la situation de la personne présentant un handicap, différentes pièces justificatives seront à présenter. Pour savoir quelle situation s'applique à votre proche, vous pouvez consulter la section Comment faire votre demande sur le site de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

Pour toutes informations, composez le 1 (833) 693-2253.



GROUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard
Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle

L'APPUI POUR LES
PROCHES AIDANTS
D'AÎNÉS

Téléphone : 514-564-3061
Courriel :
groupedesaidantsdusudouest@videotron.ca



APPELS FRAUDULEUX

De nombreux résidents de la Montérégie ont fait savoir qu'ils avaient reçu des appels leur demandant des renseignements personnels*

Il appert qu'il s'agirait d'appels frauduleux. La personne, par message enregistré, s'adresse en anglais à son interlocuteur et demande des informations personnelles, entre autres le numéro d'assurance sociale. On menace dans certains cas d'appeler la police si la personne ne collabore pas.

Ça n'arrive jamais

Sur le site de l'Agence de Revenu, on précise que **l'ARC ne fera jamais les choses suivantes par téléphone :**

- Demander de lui fournir des renseignements figurant sur son passeport, sa carte santé ou son permis de conduire;
- Exiger immédiatement un paiement par virement Interac, au moyen de bitcoin, de carte de crédit prépayée ou de carte-cadeau de commerçants, comme iTunes, Amazon ou tout autre;
- Utiliser un langage agressif et menacer de faire arrêter son interlocuteur ou d'appeler la police;
- Laisser des messages vocaux menaçants ou donner des renseignements personnels ou financiers.

Signaler, c'est agir!

La Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Québec, le Service de police de Laval et le Service de police de l'agglomération de Longueuil invitent la population à signaler tout acte frauduleux à son service de police local.

Rappelons que la fraude est un acte criminel. Qu'elle soit commise sur Internet, par téléphone ou en personne, elle doit être signalée le plus tôt possible. Ainsi, sur le fait auprès des policiers et au Centre antifraude du Canada, au 1 888 495-8501

**Journal LeRefllet, 23 juillet*





GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

La contribution à payer en CHSLD sera révisée*

Après des années d'iniquités dénoncées à maintes reprises, **le gouvernement du Québec révisera enfin les exemptions utilisées pour calculer le loyer à payer pour une place en CHSLD, qui étaient les mêmes depuis 1983.**

Pas plus tard qu'en juin dernier, le Protecteur du citoyen révélait d'importantes iniquités dans le calcul de la contribution financière des adultes hébergés en CHSLD.

«**La situation est inacceptable**», déplorait le Protecteur du citoyen, dans son avis produit au terme d'une enquête menée avant la pandémie.

Québec est au fait de la situation depuis plusieurs années. En 2013, le ministre de la Santé avait fait partie du Protecteur du citoyen de son intention de réviser les exemptions, pour finalement ne jamais procéder.

Révision majeure

Ce sera choisi du passé à compter du 1er janvier 2021. Notre Bureau parlementaire a appris que la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, confirmera sous peu que le Conseil des ministres a récemment entériné un réajustement majeur des exemptions qui permettent de calculer la contribution des adultes hébergés en CHSLD.

Grâce à ces exemptions, plus de 30% des personnes hébergées se retrouvent avec un loyer moins élevé à payer.

L'exonération est déterminée en fonction de la valeur de la maison, de la voiture et des avoirs liquides de l'utilisateur.

L'exemption sur la valeur d'une résidence qui, depuis 1983, est fixée à 40 000 \$ grimpera ainsi à 226 195 \$. Celle pour la voiture passera de



GROUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle
Montréal, QC

Téléphone : 514-564-3061
Courriel :
groupedesaidantsdusudouest@videotron.ca



SUITE

16 millions \$ de moins

Une fois la nouvelle méthode de calcul entrée en vigueur, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) cessera aussi de considérer, dans l'avoir liquide des personnes hébergées, certaines sommes reçues à titre d'indemnisation gouvernementale, de même que les REER avant l'âge de 65 ans.

En conséquence, davantage de personnes plus vulnérables sur le plan financier verront leur contribution diminuer pour une place en CHSLD.

Une déduction au coût réel du bail s'appliquera aussi dès la première journée d'hébergement, et cela pendant deux mois, afin de réduire la pression financière liée au déménagement.

IMPACT SUR LA CONTRIBUTION MENSUELLE D'UNE PERSONNE HÉBERGÉE EN CHSLD

Dans les deux cas, les personnes occupent une chambre individuelle dont la contribution s'établit à 1946,70 \$, en 2020.

CAS 1

Personne âgée de 65 ans ou plus, veuve, dispose de revenus totaux mensuels de 1600 \$ et possède une résidence d'une valeur nette de 250 000 \$.

Contribution mensuelle actuelle: 1947 \$ ► Différence mensuelle: - 523 \$

Contribution mensuelle future: 1424 \$ ► Différence annuelle: - 6276 \$

CAS 2

Couple âgé de 65 ans ou plus, dispose de revenus totaux mensuels de 2700 \$ et possède une résidence d'une valeur nette de 250 000 \$.

Contribution mensuelle actuelle: 887 \$ ► Différence mensuelle: - 465 \$

Contribution mensuelle future: 422 \$ ► Différence annuelle: - 5580 \$

**MARC-ANDRÉ GAGNON - Journal de Montréal - Samedi, 25 juillet 2020*





GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST

Nous avons votre réalité à cœur

Partagez votre opinion

Comme vous le savez, la situation actuelle nous a poussés à faire une restructuration de plusieurs de nos services, plusieurs étant indisponibles pour jusqu'à nouvel ordre. Dans cette optique, nous sommes constamment en train d'améliorer ou changer nos façons d'intervenir auprès des personnes proches aidantes de notre réseau.

C'est pour cette raison que nous avons besoin de vous. Nous avons besoin de savoir comment on peut vous aider en respectant toutes les mesures de la santé publique. **Il est primordial pour nous de vous entendre et connaître vos besoins qui ont considérablement changé depuis le début de la pandémie.**

Donnez-nous vos opinions, vos suggestions, vos besoins, nous sommes là pour vous et nous continuerons à mettre tous nos efforts afin que vous puissiez avoir les meilleurs services possible.

Vous pouvez envoyer une lettre adressée à Sébastien, notre responsable des communications, à nos bureaux situé au 7475 Boul. Newman bureau 405, LaSalle, Québec H8N 1X3



GROUPE
DES AIDANTS
DU SUD-OUEST

7475, boulevard Newman
Bureau 405
H8N 1X3, LaSalle
Montréal, QC

Téléphone : 514-564-3061

Courriel :

groupedesaidantsdusudouest@videotron.ca



Calendrier des Ateliers

Août

Août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3	4 Atelier Santé 10h à 11h30	5	6 Atelier Musique & Bien-être 10h à 11h30	7
10	11 Atelier Relaxation 14h à 15h30	12	13 Atelier Musique & Bien-être 10h à 11h30	14
17	18 Atelier Relaxation 14h à 15h30	19	20	21
24	25 Atelier Santé 10h à 11h30	26	27	28

